

Le Comité régional,

Ayant examiné la troisième partie du rapport du sous-comité du programme général de travail relative aux structures de l'OMS eu égard à ses fonctions;¹

I

Prenant note des progrès réalisés par la Région du Pacifique occidental dans la mise en oeuvre des paragraphes du dispositif de la résolution WHA33.17,

1. APPROUVE les mesures prises et les propositions concernant les actions futures ainsi que les observations faites par le sous-comité;
2. PRIE le sous-comité, conformément au mandat qui lui a été donné d'examiner, contrôler et évaluer la mise en oeuvre des stratégies de la santé pour tous d'ici l'an 2000, d'étudier les moyens d'intensifier l'élaboration de politiques et programmes sanitaires régionaux à l'appui des stratégies nationales, régionales et mondiale;

3. SE FELICITE du développement de meilleures communications entre le Comité régional et le Conseil exécutif;
4. INVITE les membres du Conseil exécutif qui assistent aux sessions du Comité régional en tant que représentants d'Etats Membres à formuler s'il y a lieu des observations sur les questions présentant un intérêt particulier pour les activités régionales;
5. PRIE le Directeur régional d'inscrire à l'ordre du jour d'une future session du Comité régional une étude de mécanismes destinés à renforcer les relations entre le Comité régional, le Conseil exécutif et l'Assemblée mondiale de la Santé;

II

Rappelant le principe selon lequel la santé pour tous en l'an 2000 signifie la santé par les gens eux-mêmes;

Attirant l'attention sur le fait que la Région du Pacifique occidental est la plus peuplée des Régions de l'OMS;

Considérant les critères actuels d'élection d'un Membre habilité à désigner une personne devant siéger au Conseil exécutif,

RECOMMANDE au Conseil exécutif et, par son intermédiaire, à l'Assemblée mondiale de la Santé d'envisager un moyen d'accroître le nombre des Membres de la Région du Pacifique occidental habilités à désigner un membre du Conseil.

¹ Document WPR/RC 32/8.